



MJC Chaponost 59, rue Étienne Gros - 69630 CHAPONOST - Tél : 04 78 45 25 38

www.mjcchaponost.fr

Inscriptions aux activités 2018-2019

Dates d'inscriptions

- Pour les adhérents de la saison 2017-2018, inscriptions à partir du **18 juin 2018** aux horaires d'accueil.
- Pour les nouveaux adhérents, inscriptions à partir du **2 juillet 2018**.
- Fiche adhérent(e) disponible sur le site mjcchaponost.fr et à l'accueil. **Une fiche par personne.**
- Si vous avez une seule activité et aucune remise, possibilité de déposer la fiche avec les chèques dans la boîte à lettres de la MJC. (1 à 3 chèques à l'ordre de la MJC de Chaponost)

Adhésion 2018-2019

- Elle est uniquement individuelle pour cette saison, le tarif fixé en Assemblée générale de janvier 2018 est de **14 €**. (Pas besoin de faire un chèque à part)

Tarifs activités hebdomadaires et Ecole de Musique

Disponibles à l'accueil et sur mjcchaponost.fr

Remises (non cumulables)

- 10% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même famille, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- 10% de remise à partir de la 2ème activité la moins chère pour une même personne, inscription avant le 31 octobre. (sauf licence, local de répétition et clubs)
- Majoration de 10% du coût total de l'activité (avant remises) pour les extérieurs à Chaponost.
- La remise selon le Quotient Familial est prise en compte seulement pour les Chaponois (Aide du CCAS) :

Remise pour les foyers ayant un quotient familial de moins de 1 200 €			
1 – 500	501 - 700	701 – 900	901 – 1200
-50%	-40%	-30%	-20%

Ecole de Musique de la MJC

Attention pour les moins de 18 ans, la formation musicale ou un atelier collectif est obligatoire avec l'instrument.

1. Pour les adhérents 2017-2018,

- a. si instrument, convenir d'un créneau horaire avec le professeur (votre créneau actuel est réservé jusqu'au 20 juin, autre créneau possible après cette date)
- b. vérifier les créneaux pour la formation musicale ou/et l'atelier collectif (affichés à la MJC)
- c. paiement avant le 2 juillet, sinon le créneau instrument deviendra libre

2. Pour les nouveaux adhérents

- a. Si instrument, prendre contact avec l'accueil pour fixer un créneau horaire avec le professeur concerné
- b. Dès le 2 juillet, paiement à effectuer après confirmation du créneau

Paiement

- Paiement jusqu'à 3 chèques possible (mois consécutifs à partir de septembre si paiement avant fin Août ou à partir de la date d'inscription après le 5 septembre). Les chèques sont encaissés au 10 de chaque mois
- Si paiement en espèces versement de la totalité.
- Acceptation des chèques vacances (ANCV) et bons CCAS (avant le 31 octobre 2018)